

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N° DE-2022-245

L'an deux mil vingt-deux, le 7 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à 20h40), M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de 18h24), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU (à partir de 20h58), Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (à partir de 19h25), Mme BROCARD (à partir de 21h08), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBÉ à M. CORRÉGÉ, Mme LAUQUÉ à M. LACASSAGNE, M. LAIGUILLON à M. UGALDE, Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALLEMAN, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à de 19h06), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO (à partir de 19h25), M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (jusqu'à 19h25), Mme BROCARD à Mme LIOUSSE (jusqu'à 21h08)

Absent(s) :

Mme LOUPIEN-SUARES (à partir de 20h40 pour le vote des délibérations n° DE-2022-226 à 261), Mme ZITTEL (jusqu'à 18h24 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 203), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU (jusqu'à 20h58 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 227), Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à 19h25 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 207)

Secrétaire :

M. ERREMUNDEGUY

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : FONCIER – Cercle taurin - Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux sur un terrain de la Ville.

La Ville de Bayonne met à disposition de l'association "Cercle Taurin Bayonnais" depuis de nombreuses années, un espace au sein des arènes Marcel Dangou dit "Tonnelle des Arènes", dans le cadre d'un titre d'occupation du domaine public communal.

La mise à disposition de ce lieu, situé dans un secteur à protéger, identifié au Plan Local d'Urbanisme en application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme, a été renouvelée par convention du 26 juillet 2022, pour une durée de 3 ans ferme avec possibilité de reconduction pour une période identique, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 4 500 €.

Dans ce nouveau cadre conventionnel, l'association a identifié un certain nombre de travaux destinés à améliorer la qualité de l'accès et de l'usage de la Tonnelle.

Conformément à l'article R.421-23 du code de l'urbanisme, les travaux doivent être précédés d'une déclaration préalable.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser l'association "Cercle Taurin Bayonnais" à déposer une déclaration préalable sur la propriété communale cadastrée section BN n°280.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Abstention : 3, Mme HARDOUIN-TORRE, M. ABADIE, M. ESTEBAN

Non-participation au vote : 1, Mme HERRERA LANDA



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services